



33540 Blasimon
Tél : 05 56 71 52 12
33blasimonpublic@gmail.com
Lundi Mardi Jeudi Vendredi :
9h-12h et 13h-18h
Mercredi et Samedi : 9h-12h

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
COMMUNE DE BLASIMON

RUE EUGENE LESCOURT
RD N°17 en agglomération
Travaux ravalement de façade Roger Teillet

2023A30 voirie

Le MAIRE de BLASIMON,

- Vu le code de la route,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi N° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- Vu l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, ainsi que les textes qui l'ont modifié et complété,
- Vu la demande de l'Entreprise DSA aquitaine 10 rue Pierre Gauthier 33320 EYSINE (tel 05 56 38 38 38).

Considérant qu'en raison des travaux de ravalement de façades/piquage avec échafaudage (1m sur 20m), il convient de prolonger la réglementation de la circulation rue Eugène Lescourt du 01 août 2023 jusqu'au 01 septembre 2023,

ARRETE :

ARTICLE 1 : La circulation sera temporairement réglementée rue Eugène Lescourt, route départementale n°17 en agglomération dans les conditions définies ci-après :
Cette réglementation sera applicable du 01 août au 30 septembre 2023.

ARTICLE 2 : Pendant la durée du chantier, une voie sera supprimée.

ARTICLE 3 : Les prescriptions imposées par le présent ARRETE seront signalées à l'attention des usagers par une signalisation conforme à l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront à la charge de l'entreprise DSA AQUITAINE. Celle-ci engage sa responsabilité pour tout accident pouvant intervenir de jour comme de nuit.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché dans la commune de BLASIMON par les soins du Maire et aux extrémités du chantier par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 5 :

- Monsieur le Maire de .BLASIMON,
- Monsieur le Responsable du Centre Routier Départemental du SUD GIRONDE
- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Sauveterre de Guyenne,
- Monsieur le Directeur de l'Entreprise DSA aquitaine 10 rue Pierre Gauthier 33320 EYSINE (tel 05 56 38 38 38).

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à.BLASIMON, le 28 juillet 2023

Le Maire, Daniel BARBE

